

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1202

présenté par

Mme Rabault, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et M. Vicot

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«

(En milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,04	51,54	55,54	59,91	62,91	65,91	68,91	411,76
Variation	+ 3,1	+4,5	+4	+4,37	+3	+3	+3	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à modifier la trajectoire budgétaire proposée au présent article 3 afin que celle-ci corresponde à l'engagement initialement pris par le Gouvernement.

Dans la version du projet de loi de programmation soumise à l'examen de la commission, le Gouvernement se donnait en effet pour objectif de porter l'effort national de défense à hauteur de 2% du PIB à compter de 2025.

Lors de l'examen en commission, le Gouvernement est toutefois revenu sur cet objectif au regard des hypothèses de PIB inscrites dans le programme de stabilité transmis à la Commission européenne, et prévoit désormais d'atteindre ce seuil de 2% en 2027 et non plus en 2025.

Nous estimons pour notre part qu'il convient de maintenir l'atteinte de cet objectif dès 2025.

Cet amendement propose donc une trajectoire budgétaire modifiée, afin que l'effort national de défense puisse atteindre 2% du PIB dès 2025, et se poursuive au-delà.

Concrètement, par rapport à la trajectoire établie par le Gouvernement, nous proposons d'augmenter les ressources budgétaires :

- de 1,5 milliard € supplémentaires en 2025
- de 2,5 milliards € supplémentaires en 2026
- de 3,8 milliards € supplémentaires en 2027
- de 2,6 milliards € supplémentaires en 2028
- de 1,3 milliards € supplémentaires en 2029